

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 17 novembre 1951.

N° 3052/Just.



OBJET:

Affaire SELEMANI Adolphe.

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, le dossier constitué à charge de SELEMANI Adolphe, prévenu de 2 vols qualifiés et une tentative de vol qualifié.

Les empreintes digitales du prévenu correspondent bien avec celles renseignées dans son livret d'identité ce qui nous donne la certitude que son identité est exacte.

L'Officier de Police Judiciaire, Ch. LEES,

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à

K I G A L I .

---

RESUME DE L'AFFAIRE.

Le 31 octobre 1951, le nommé NYAGAHIGI aperçoit un indigène occupé à fracturer la porte de l'habitation de son fils. Nyagahigi alerte les voisins et le malfaiteur est arrêté après une course à travers champs.

Un autre indigène, victime d'un vol qualifié déclare que le prévenu est porteur de son capitula volé.

KALIMWIJABO, une autre victime d'un vol qualifié porte aussi plainte contre le même individu. Celui-ci nie formellement, mais par la suite, Kalimwijabo retrouve sa veste volée en possession d'un jeune homme qui déclare l'avoir achetée à Selemani. Celui-ci reconnaît cette vente mais prétend avoir acheté la veste antérieurement à Usumbura (veste seulement).

Le pantalon de même tissu que la veste encore en possession de Kalimwijabo est alors présenté au voleur qui ne trouve plus d'explication mais ne reconnaît cependant pas le délit.

PIECES AU DOSSIER.

P.V. 504, 505, 506/I - 506/IV/OPJ. Lees.

P.V. d'arrestation.

P.V. de saisie.